



## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2021

### **Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu, tenue à la salle Émerie-Lapointe située au 288, rue Principale, le 9 février 2021 à 19 h 05.**

Sont présents mesdames les conseillères :  
Nathalie Guilbert  
Lisette L'Espérance

Sont présents messieurs les conseillers :  
Richard Fournier  
Richard Joannette (a quitté l'assemblée à 19 h 42)  
Jean-Luc Dulude  
Jean-Yves Barbeau

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Lise Poissant.

Madame Louise Hébert, directrice générale par intérim, agit à titre de secrétaire et est aussi présente madame Sylvie Provost, adjointe administrative.

**Mot de la mairesse :** Bonsoir et bienvenue à cette séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu du 9 février 2021. Le 20 décembre 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, a adopté l'arrêté ministériel 2020-106 pour énoncer des règles supplémentaires pour les municipalités situées dans un territoire au palier rouge. Ces règles s'ajoutent à celles prévues par le décret 102-2021 du 8 février 2021 dernier.

La Municipalité de Saint-Mathieu tient cette séance du mois de février à huis clos tel que stipulé par l'arrêté ministériel, c'est-à-dire que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Les six (6) conseillers et moi-même, mairesse, composant le Conseil de la Municipalité participons à la séance en présentiel. Par mesure de précaution et afin de respecter les consignes de distanciation physique, tout le monde respecte le deux (2) mètres de distance.

Je prendrai quelques instants afin de confirmer la présence de tous les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu, et je commence par monsieur Richard Fournier (présent), madame Lisette L'Espérance (présente), madame Nathalie Guilbert (présente), monsieur Richard Joannette (présent), monsieur Jean-Luc Dulude (présent), monsieur Jean-Yves Barbeau (présent) et moi-même, Lise Poissant, mairesse. J'aimerais souligner aussi la présence de madame Louise Hébert, directrice générale par intérim (présente) et madame Sylvie Provost, adjointe administrative à la direction générale et mairie (présente).

Afin de préserver la période de questions du public, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions par courrier ou par courriel au plus tard à 16 h, la veille de la séance. Un avis public a été émis, à cette fin, sur le site Internet de la Municipalité, avisant les citoyens de la procédure à suivre.

Par souci de transparence envers les citoyens, la séance est enregistrée et sera rediffusée sur le site Web de la Municipalité dès le lendemain de la tenue de la séance. Également, les citoyens pourront prendre connaissance des résolutions adoptées par le Conseil de la Municipalité par le procès-verbal qui sera disponible pour consultation en ligne quelques jours après la séance du mois prochain.

### **3\_ OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum étant constaté, madame Lise Poissant, mairesse, déclare cette séance ouverte.

**025-02-2021**

### **4\_ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude  
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**
- 2. PRÉSENCES**
- 3. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2021**
- 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 5.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021
- 6. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
  - 6.1. Correspondance
  - 6.2. Dépôt du rapport des permis et certificats émis à l'urbanisme pour le mois de janvier 2021
  - 6.3. Dépôt – SSI – Statistiques provenant du SSI au 31 janvier 2021 – Interventions incendies et premiers répondants pour Saint-Mathieu et Saint-Philippe
- 7. AVIS DE MOTION**
- 8. RÈGLEMENTS**
  - 8.1. Adoption –Règlement 291-2021 prohibant l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papier à certaines dates sur le territoire de la Municipalité
- 9. ADMINISTRATION**
  - 9.1. Approbation de la liste des dépenses
  - 9.2. Prévision des dépenses d'entretien général pour février 2021
  - 9.3. Demande au programme d'emplois d'été Canada 2021
  - 9.4. Honeywell
  - 9.5. Renouvellement du contrat d'assurance 2021-2022 – Mutuelle des municipalités du Québec
  - 9.6. Achat – Équipements informatiques
  - 9.7. Formation AccèsCité Territoire
  - 9.8. Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect
  - 9.9. Semaine de la persévérance scolaire 2021

9.10. Enjeux de sécurité sur l'autoroute 15

**10. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 10.1. Mandat – Réseau d'aqueduc – Recherche de fuites par sectorisation
- 10.2. Mandat – Analyse du débitmètre

**11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 11.1. Budget – Action bénévole
- 11.2. Mise à jour de la Politique de la bibliothèque Danielle-Routhier
- 11.3. Activités – Jour de la terre
- 11.4. Agrandissement de la piste pumtrack

**12. TRAVAUX PUBLICS**

- 12.1. Décompte no 4 – Travaux de construction d'une piste cyclable sur la rue Principale
- 12.2. Mandat – Réfection de l'intersection du chemin Poissant et de la rue des Moissons
- 12.3. Mandat – Achat de lampadaires solaires – Rue Bonneville et Bourdon
- 12.4. Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue au DEL avec services connexes pour le bénéfice des municipalités
- 12.5. Modification de la résolution 154-06-2017 - Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)

**13. URBANISME ET INSPECTION**

**14. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**15. DIVERS**

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ET L'AJOUT DES POINTS SUIVANTS :**

- 9.11 Mandat – Directeur général par intérim
- 9.12 Nomination d'un directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint
- 10.3 Nettoyage de la conduite de la montée Monette
- 13.1 Mandat urbanisme

**ET LE REPORT DU POINT SUIVANT :**

- 6.3 Dépôt – SSI – Statistiques provenant du SSI au 31 janvier 2021 – Interventions incendies et premiers répondants pour Saint-Mathieu et Saint-Philippe
- 12.3 Décompte no 4 – Travaux de construction d'une piste cyclable sur la rue Principale

Adoptée à l'unanimité

**026-02-2021**

**5.1\_PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance  
APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 12 janvier 2021 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

### **6.1\_CORRESPONDANCE**

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt de la correspondance pour le mois de janvier 2021. Tous les membres du Conseil municipal en prennent note.

### **6.2\_DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS À L'URBANISME POUR LE MOIS DE JANVIER 2021**

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt du bilan mensuel préparé par le fonctionnaire désigné. Durant le mois de janvier, 5 permis et certificats ont été émis.

### **6.3\_DÉPÔT - STATISTIQUES PROVENANT DU SSI AU 30 JANVIER 2021 – INTERVENTIONS INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS POUR SAINT-MATHIEU ET SAINT-PHILIPPE**

Ce point est reporté.

### **7\_AVIS DE MOTION**

Aucun point n'est à l'ordre du jour.

**027-02-2021**

### **8.1\_ADOPTION – RÈGLEMENT 291-2021 PROHIBANT L'ÉPANDAGE DE DÉJECTIONS ANIMALES, DE BOUES OU DE RÉSIDUS PROVENANT D'UNE FABRIQUE DE PÂTES ET PAPIER À CERTAINES DATES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement, déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire réglementer les jours d'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papier;

CONSIDÉRANT que l'article 52 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit que toute municipalité peut, par règlement, prohiber l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papier pendant les jours, jusqu'à concurrence de 12, dont elle précise les dates parmi celles qui sont postérieures au 31 mai et antérieures au 1<sup>er</sup> octobre, de façon que la prohibition ne s'applique pas pendant plus de trois jours consécutifs et que le Conseil municipal désire appliquer cette disposition;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins du présent règlement par monsieur Jean-Luc Dulude conseiller, lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 12 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau  
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU que les membres du Conseil municipal adoptent le règlement 291-2021 prohibant l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papier à certaines dates sur le territoire de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

**028-02-2021**

**9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES**

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer et des dépenses déjà autorisées et payées validée par madame Louise Hébert, directrice générale par intérim;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance  
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU que les membres du Conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer et des dépenses déjà autorisées et payées durant le mois d'une somme de 119 257,96 \$;

QUE madame Louise Hébert, directrice générale par intérim, soit autorisée à en effectuer le paiement;

ET QUE les deniers publics soient pris à même les postes budgétaires respectifs.

Adoptée à l'unanimité

**029-02-2021**

**9.2 PRÉVISION DES DÉPENSES D'ENTRETIEN GÉNÉRAL – FÉVRIER 2021**

CONSIDÉRANT la liste des travaux d'entretien général préparée par monsieur André Faille, contremaître et approuvée par madame Louise Hébert, directrice générale par intérim, concernant les travaux à exécuter durant le mois de février 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude  
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal autorisent madame Louise Hébert, directrice générale par intérim, à disposer d'un budget au montant de 6 925 \$, plus les taxes si applicables, pour l'exécution des travaux mentionnés sur le rapport de réparation et d'entretien général pour le mois de février 2021;

ET QUE les deniers publics soient pris à même les postes budgétaires mentionnés au rapport déposé.

Adoptée à l'unanimité

**030-02-2021**

**9.3 DEMANDE AU PROGRAMME D'EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2021**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Mathieu dépose annuellement une demande d'aide financière auprès du programme Emplois d'été Canada;

CONSIDÉRANT que ce programme est financé par Emploi et Développement social Canada;

CONSIDÉRANT que cette aide financière est essentielle pour l'embauche d'étudiants durant la période estivale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert  
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu entérine la demande au programme Emplois d'été Canada 2021 auprès d'Emploi et Développement social Canada qui a été déposée par la directrice générale par intérim, madame Louise Hébert, le 29 janvier 2021 pour les postes suivants :

- 1 étudiant au camp de jour
- 2 étudiants aux travaux publics

QUE la directrice générale par intérim, madame Louise Hébert, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis.

Adoptée à l'unanimité

**031-02-2021**

#### **9.4\_HONEYWELL**

CONSIDÉRANT que le contrat de maintenance du système de chauffage et de climatisation est échu;

CONSIDÉRANT l'excellent service offert par l'entreprise Honeywell;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Louise Hébert, directrice générale par intérim;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude  
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

ET RÉSOLU que les membres du Conseil municipal mandatent Madame Louise Hébert, directrice générale par intérim, à renouveler le contrat de maintenance du système de chauffage et de climatisation auprès de l'entreprise Honeywell limitée pour la période d'un an (1) et à payer la somme de 7 633,71 \$, plus les taxes si applicables, pour l'année 2021 débutant en janvier;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

**032-02-2021**

#### **9.5\_RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE 2021-2022 – MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Mathieu doit faire le renouvellement de sa prime d'assurance au 1<sup>er</sup> mars 2021;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Mathieu souhaite renouveler auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec la couverture d'assurance municipale pour le coût de 35 570 \$ taxes incluses, et la couverture d'assurance municipale automobile pour le coût de 3 968 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Joannette  
APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Guilber

ET RÉSOLU que le Conseil municipal renouvelle auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec l'ensemble de la couverture d'assurances pour un montant annuel de 39 538 \$, incluant les taxes;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les postes budgétaires concernés;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à l'assureur Mutuelle des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité

**033-02-2021**

### **9.6\_ACHAT – ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES**

CONSIDÉRANT le besoin de renouveler certains équipements informatiques qui sont désuets;

- Un portable au coût de 1 500 \$ maximum pour le contremaître aux travaux publics;
- Un ordinateur au coût de 891 \$ pour la bibliothèque Danielle-Routhier;
- Un « router » au coût de 175 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert  
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil autorisent madame Louise Hébert, directrice générale par intérim, à faire l'achat des équipements informatiques nécessaires au coût total de 2 566 \$, plus les taxes si applicables;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

**034-02-2021**

### **9.7\_FORMATION ACCÈSCITÉ TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT les besoins de formation sur le logiciel AccèsCité Territoire de PG Solutions, et ce dans le but d'optimiser l'utilisation du volet qualité des services;

CONSIDÉRANT que la formation est d'une durée d'une demi-journée au coût de 585 \$, plus les taxes si applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude  
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil autorisent madame Louise Hébert, directrice générale par intérim à payer à PG Solutions, la facture de 585 \$, plus les taxes si applicables, pour une formation sur le logiciel AccèsCité Territoire;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

**035-02-2021**

### **9.8\_ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT**

ATTENDU que la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une

multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élu·es et élus municipaux;

ATTENDU que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU que le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU qu'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux, mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élu·es et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élu·es municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élu·es et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal de Saint-Mathieu adhèrent à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élus et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ et à la FQM.

Adoptée à l'unanimité

**036-02-2021**

### **9.9\_SEMAINE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2021**

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2021 constituent une tribune de choix pour promouvoir la prévention au décrochage scolaire et qu'ils se tiendront simultanément dans toutes les régions du Québec du 15 au 19 février 2021;

CONSIDÉRANT que ces journées ont pour but de mobiliser et de sensibiliser les différents acteurs à l'importance non seulement d'agir tôt et ensemble dans une perspective de soutien des jeunes tout au long de leur parcours scolaire;

CONSIDÉRANT que la réussite éducative et la persévérance scolaire sont des aspects interpellant tous les acteurs de notre communauté et non seulement le monde scolaire, et plus particulièrement dans l'environnement social et scolaire actuel où des conditions sont dictées par la lutte à la COVID-19;

CONSIDÉRANT que l'une des orientations de la Politique de développement social du Roussillon consiste à contribuer à la réussite éducative et sociale des jeunes et que la persévérance scolaire en est très souvent un élément incontournable;

CONSIDÉRANT que l'éducation est un élément clé dans l'atteinte des objectifs de développement socioéconomique et à l'amélioration de la qualité de vie de nos citoyens;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE Conseil municipal déclare la semaine du 15 au 19 février 2021 comme étant celle des Journées de la persévérance scolaire sur le territoire de la Municipalité de Saint-Mathieu;

QUE la Municipalité de Saint-Mathieu assure, au cours de la semaine JPS 2021, une visibilité publique en soutien à la persévérance scolaire tant pour les étudiants que pour les enseignants qui font preuve d'une grande résilience, de motivation et d'une capacité d'adaptation hors du commun en cette période de pandémie;

ET QUE la Municipalité de Saint-Mathieu invite les municipalités de la MRC de Roussillon, les citoyennes et les citoyens et tous les partenaires à prendre un moment pour eux afin d'insuffler l'élan qui les mènera jusqu'à la fin de l'année, en lançant à tous les étudiants et enseignants de leur entourage, le message : On n'lâche pas!

Adoptée à l'unanimité

**037-02-2021**

### **9.10\_ENJEUX DE SÉCURITÉ SUR L'AUTOROUTE 15**

CONSIDÉRANT que le 19 février 2020, plus de 200 automobilistes et camionneurs ont vécu des moments de terreur lorsqu'ils ont été impliqués dans le carambolage monstre sur l'autoroute 15 à la hauteur de la ville de La Prairie;

CONSIDÉRANT que dans les mois qui ont suivi l'événement, le ministère des Transports a annoncé une série d'actions pour améliorer la sécurité des usagers qui empruntent l'autoroute 15, à La Prairie;

CONSIDÉRANT que les actions proposées par le ministère des Transports visant à sécuriser les lieux rapidement afin d'améliorer la sécurité des usagers qui empruntent l'autoroute 15, à La Prairie, n'ont pas été respectées;

CONSIDÉRANT que le 23 janvier 2021, les conditions étaient réunies de nouveau pour une répétition des événements tragiques du 19 février 2020;

CONSIDÉRANT qu'il faut prendre des mesures pour éviter qu'un événement tragique ne se reproduise;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu rappelle au ministère des Transports la dangerosité de l'autoroute 15, à La Prairie;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu invite le ministre des Transports à s'assurer que les mesures annoncées en novembre 2020 soient en place pour améliorer la sécurité des usagers qui empruntent l'autoroute 15, à La Prairie.

ET QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à monsieur François Bonnardel, ministre du Transport du Québec, madame Danielle McCann, députée de Sanguinet, monsieur Christian Dubé, député de La Prairie ainsi qu'à la MRC de Roussillon.

Adoptée à l'unanimité

**038-02-2021**

#### **9.11\_MANDAT – DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général est vacant;

CONSIDÉRANT que madame Louise Hébert, directrice des finances assure l'intérim depuis le 8 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) a une banque de directeurs généraux et directrices générales qui se rendent disponibles afin d'assurer un intérim au sein des municipalités qui en font la demande;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Mathieu a reçu deux candidatures;

CONSIDÉRANT qu'une candidate a été rencontrée et est recommandée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert  
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil nomment madame Ginette Roy, directrice générale par intérim à partir du 15 février 2021, et ce pour un mandat de six (6) mois;

QUE madame Ginette Roy, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Mathieu;

QUE madame Lise Poissant, mairesse et madame Louise Hébert, directrice générale par intérim soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document pertinent à cette embauche;

ET QUE les deniers publics requis au paiement du salaire de madame Ginette Roy soient puisés à même les fonctions budgétaires concernées.

Adoptée à l'unanimité

**039-02-2021**

**9.12\_NOMINATION – DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude  
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil nomment madame Louise Hébert à titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, sans modification de sa rémunération ni de ses conditions de travail

Adoptée à l'unanimité

**040-02-2021**

**10.1\_MANDAT – RÉSEAU D'AQUEDUC – RECHERCHE DE FUITES PAR SECTORISATION**

CONSIDÉRANT les rapports mensuels de la Ville de Candiac indiquant que notre consommation est supérieure à la normale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire une analyse de la consommation d'eau potable;

CONSIDÉRANT la possibilité de fuites sur le réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT la demande de prix AO2112 afin d'effectuer une recherche de fuites par sectorisation sur une portion du réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT les offres reçues;

- AquaData au coût de 4 270 \$, plus les taxes si applicables
- VonRoll Hydro au coût de 3 000 \$ plus les taxes si applicables

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de monsieur André Faille, contremaître aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude  
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil mandatent la firme VonRoll Hydro au coût de 3 000 \$, plus les taxes si applicables;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

**À 19 h 42, monsieur le conseiller Richard Joannette annonce qu'il doit partir.**

**041-02-2021**

**10.2\_MANDAT – ANALYSE DU DÉBITMÈTRE**

CONSIDÉRANT la différence de quantité d'eaux usées entre le débitmètre de Saint-Mathieu et le débitmètre de Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT que la quantité d'eaux usées calculée par la Ville de Saint-Philippe est supérieure à la Municipalité de Saint-Mathieu;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire faire valider le débitmètre électromagnétique de la station de pompage PP1 afin de s'assurer d'une bonne lecture;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la firme Avizo experts-conseils au montant de 1 417 \$, plus les taxes si applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de monsieur André Faille, contremaître aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau  
APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil mandatent la firme Avizo experts-conseils pour valider le débitmètre électromagnétique de la station de pompage PP1 au montant de 1 417 \$, plus les taxes si applicables;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

**042-02-2021**

**10.3\_NETTOYAGE DE LA CONDUITE DE LA MONTÉE MONETTE**

CONSIDÉRANT un problème d'écoulement des eaux usées lors de grosses pluies qui fait en sorte d'augmenter les eaux usées dans la station de pompage PP1;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nettoyer la conduite d'amenée de la montée Monette;

CONSIDÉRANT qu'aucune cheminée de nettoyage n'a été installée à cet endroit;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de ForAction pour l'installation d'une cheminée au coût de 5 880 \$, plus les taxes si applicables;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de EXCA-VAC Construction inc. pour la location d'une hydro-excavatrice incluant deux (2) manœuvres, la mobilisation, livraison et boîte de tranchée au coût de 2 900 \$, plus les taxes si applicables;

CONSIDÉRANT que les travaux se feront à la hauteur du rang Saint-André, sous la rivière;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les autorisations nécessaires du ministère des Transports et de la Ville de Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT que le résultat soit concluant, d'autres cheminées seront installées sur la conduite d'amenée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau  
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil autorisent l'installation d'une cheminée au coût total de 8 780 \$, plus les taxes si applicables, incluant la location d'une hydro-excavatrice;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

**043-02-2021**

**11.1\_BUDGET – ACTION BÉNÉVOLE**

CONSIDÉRANT que la Semaine de l'action bénévole aura lieu du 18 au 24 avril 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la pandémie, la Municipalité ne pourra organiser, cette année, la soirée « reconnaissance » annuelle pour ses bénévoles;

CONSIDÉRANT qu'il est important de souligner l'importance de la contribution de ses bénévoles lors des activités organisées par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert  
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil autorisent madame Maria Rebeca Brzozowski, commis aux loisirs et à l'administration à disposer d'un budget n'excédant pas 5 000 \$ afin de remercier tous les bénévoles qui contribuent aux succès des activités de la Municipalité;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

**044-02-2021**

**11.2\_MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DANIELLE-ROUTHIER**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la politique relative aux règles et fonctionnement de la bibliothèque Danielle-Routhier à la suite de son adhésion au Programme Biblio-jeux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert  
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil approuvent les modifications apportées à la Politique de la bibliothèque Danielle-Routhier et mandatent madame Lise Poissant, mairesse et madame Louise Hébert, directrice générale par intérim, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Mathieu, la politique de la bibliothèque Danielle-Routhier.

Adoptée à l'unanimité

**045-02-2021**

### **11.3\_ACTIVITÉS – JOUR DE LA TERRE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Mathieu appuie le Jour de la terre;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite, par de petits gestes concrets, diminuer son impact sur l'environnement et encourager ses citoyens à faire de même en lui proposant deux activités;

- Une matinée de déchiquetage, la samedi 17 avril 2021, dans le stationnement du Centre communautaire au coût de 395 \$, plus les taxes si applicables;
- Une activité destinée aux enfants afin de les initier au jardinage à l'intérieur proposée par Agro-passion au coût de 525 \$, plus les taxes si applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance  
APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil autorisent madame Maria Rebeca Brzozowski, commis aux loisirs et à l'administration à organiser ces deux activités au coût de 920 \$, plus les taxes si applicables;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

**046-02-2021**

### **11.4\_AGRANDISSEMENT DE LA PISTE PUMTRACK**

CONSIDÉRANT l'achat d'une piste Pumptrack de l'entreprise « Atmosphère » par la résolution 193-07-2020 adoptée lors de l'assemblée ordinaire du Conseil, le 14 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'engouement des jeunes de la Municipalité et l'utilisation fréquente de la piste pumptrack;

CONSIDÉRANT la possibilité d'agrandir le parcours existant de la piste pumptrack;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de « Atmosphère » pour l'agrandissement du parcours actuel au coût de 46 728,70 \$, plus les taxes si applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude  
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil acceptent l'offre de « Atmosphère » pour l'agrandissement de la piste pumptrack au coût de 46 728,70 \$, plus les taxes si applicables.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

### **12.1\_DÉCOMPTE NO 4 – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LA RUE PRINCIPALE**

Ce point est reporté.

**047-02-2021**

**12.2\_MANDAT – RÉFECTION DE L'INTERSECTION DU CHEMIN POISSANT ET DE LA RUE DES MOISSONS**

CONSIDÉRANT les problèmes du réseau pluvial au coin de la rue des Moissons;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger les déficiences;

CONSIDÉRANT la demande de prix AO2102 pour la réfection de l'intersection du chemin Poissant et de la rue des Moissons;

CONSIDÉRANT les offres reçues de :

- Groupe Chenail : 11 037,95 \$, taxes incluses
- Pavages MCM : 12 713,94 \$, taxes incluses
- Pavages Ultra : 27 795,15 \$, taxes incluses

CONSIDÉRANT les expériences antérieures avec les différents entrepreneurs;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de monsieur André Faille, contremaître aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude  
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil mandatent Les Pavages M.C.M. inc. pour la réfection de l'intersection du chemin Poissant et de la rue des Moissons, au coût de 12 713,94 \$, taxes incluses;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les redevances.

Adoptée à l'unanimité

**048-02-2021**

**12.3\_MANDAT – ACHAT DE LAMPADAIRES SOLAIRES – RUE BONNEVILLE ET BOURDON**

CONSIDÉRANT les besoins d'éclairage pour la sécurité dans les rues Bonneville et Bourdon;

CONSIDÉRANT que la Municipalité, à titre de projet pilote, a installé deux lampadaires solaires, de la firme NRG Management, au passage piétonnier situé entre la rue Bourdon et Bonneville;

CONSIDÉRANT que le test s'est avéré concluant;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite aller de l'avant avec l'achat de lampadaires solaires pour les rues Bonneville et Bourdon;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la firme NRG Management pour l'achat de 18 lampadaires incluant les poteaux 5 pouces carrés, 16 pieds de haut et de couleur noire, au coût de 89 910 \$, plus les taxes si applicables;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert  
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil approuvent l'achat de 18 lampadaires incluant les poteaux 5 pouces carrés, 16 pieds de haut et de couleur noire, au coût de 89 910 \$, plus les taxes si applicables;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le surplus budgétaire.

Adoptée à l'unanimité

**049-02-2021**

**12.4 ENTENTE ET AUTRES FORMALITÉS DÉCOULANT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE DEL AVEC SERVICES CONNEXES POUR LE BÉNÉFICE DES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT que l'article 14.7.1 du *Code municipal* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Mathieu a adhéré au Programme d'achat regroupé;

CONSIDÉRANT que, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l' « Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT qu'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat »);

CONSIDÉRANT que pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Municipalité de Saint-Mathieu doit conclure une entente avec la FQM;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Mathieu souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère;

CONSIDÉRANT que la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité de Saint-Mathieu pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude  
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Mathieu participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère;

QUE madame Louise Hébert, directrice générale par intérim soit autorisée à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat;

QUE madame Louise Hébert, directrice générale par intérim soit autorisée à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité de Saint-Mathieu, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres;

ET QUE madame Louise Hébert, directrice générale par intérim ou toute personne qu'elle désigne soit autorisée à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

Adoptée à l'unanimité

**050-02-2021**

**12.5 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 154-06-2017 - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA)**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière faite au ministère par la résolution 154-06-2017 dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, Volet 2 (PIQM-MADA) pour la construction d'un trottoir sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT que depuis le programme a changé de nom;

CONSIDÉRANT qu'à la demande du ministère, une nouvelle résolution est requise;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau  
APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

QUE la Municipalité de Saint-Mathieu a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité de Saint-Mathieu s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée à même le surplus budgétaire non affecté;

QUE la Municipalité de Saint-Mathieu confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associé à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

QUE madame Louise Hébert, directrice générale par intérim, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la présente demande;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le surplus budgétaire non affecté.

Adoptée à l'unanimité

**051-20-2021**

**13.1 MANDAT URBANISME**

CONSIDÉRANT que le poste d'inspecteur municipal est présentement vacant;

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité pour un soutien professionnel en urbanisme ainsi que pour l'émission des permis et certificats;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue par Stratégies immobilières LGP pour un prêt de ressources au montant de 16 500 \$, plus les taxes si applicables;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert  
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil acceptent l'offre de service de Stratégies immobilières LGP au montant de 16 500 \$, plus les taxes si applicables pour une période de 12 semaines, du 3 janvier au 3 avril 2021;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

#### **14\_ SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point n'est à l'ordre du jour.

#### **15\_ DIVERS**

Aucun point n'est à l'ordre du jour.

#### **16\_ PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**052-20-2021**

#### **17\_ LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude  
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

ET RÉSOLU de lever la séance ordinaire du Conseil municipal du 9 février 2021 à 19 h 57.

Adoptée à l'unanimité

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Louise Hébert, directrice générale par intérim de la Municipalité de Saint-Mathieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses soumises lors de la présente assemblée.

(s) Lise Poissant  
Lise Poissant  
Mairesse

(s) Louise Hébert  
Louise Hébert  
Directrice générale par intérim